

## MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33  
NOMBRE DE PRESENTS : 22  
NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 5 avril, s'est assemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, AUBRY, BAVARD, BETTON, BINET, BOUSSEAU, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PUJO, REMIGI, RIVET, STEFFE, SILVESTRE, BAUCHU, OUDOT et ZGAINSKI.

**ABSENTS** : Mesdames APPRIOU, COUBIAC et Monsieur PILLET.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme ACQUIER à Mme BINET, M. CELAN à M. DUCOUT, Mme HUIN à Mme BAVARD, Mme LAMBERT-RIFFLART à M. MERCIER, Mme LANGEL à M. CERVERA, Mme MOREIRA à M. ZGAINSKI, Mme REVERS à Mme GASTAUD, M. RECORIS à M. DESCLAUX.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Madame BINET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptés.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024-DELIBERATION N°2/50.**

Réf : VS – 7.5.2

**OBJET : SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS – AUTORISATION**

Monsieur CHIBRAC expose,

Vous avez adopté le budget primitif 2024 de la Commune. Comme chaque année, une part importante de ce budget est consacrée aux aides directes et indirectes à la vie associative, pilier du lien social de notre Commune.

Il vous est proposé de vous prononcer sur la répartition d'une partie de l'enveloppe consacrée aux subventions à nos associations.

Le détail des sommes allouées au titre des différents articles de notre budget communal est annexé à la présente délibération.

Conformément à la législation en vigueur, un certain nombre de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une délibération et d'une convention spécifique.

Considérant l'avis favorable des commissions sport et culture réunies le 12 mars 2024 qui ont étudié les dossiers de demande de subvention,

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 4 abstentions (Groupe Demain CESTAS), (Mme BAVARD ne votant pas pour son mandant, Mme SILVESTRE ayant quitté la salle, ne participe pas au vote).

- fait siennes les conclusions de Monsieur CHIBRAC,
- décide d'attribuer des subventions aux associations selon le tableau ci-annexé.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**



**LE MAIRE**



**Pierre DUCOUT**

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 16/04/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 16/04/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

ASSOCIATION	SUBVENTION OBTENUE EN 2023	VOTE CONSEIL MUNICIPAL
Méli - Mélo (Chorale)	170,00 €	170,00 €
Cadansa	300,00 €	400,00 €
Animation loisir Pierroton	2 000,00 €	4 500,00 €
Croix de guerre & valeur militaire	170,00 €	170,00 €
Syndicat de quartier de Toctoucau	1 810,00 €	1 810,00 €
FNACA	1 000,00 €	800,00 €
Comité des Fêtes de Gazinet	4 100,00 €	6 000,00 €
Comité des Fêtes du Bourg	6 000,00 €	6 000,00 €
Comité des Fêtes de Réjouit	2 100,00 €	2 100,00 €
Ligue des droits de l'homme (Gradignan-Pessac-Cestas-Canéjan)	100,00 €	100,00 €
Cestas Entr'aide	500,00 €	500,00 €
Banque Alimentaire de Bordeaux et de la Gironde	1 000,00 €	1 100,00 €
Association Française Sclérose en plaques	100,00 €	100,00 €
Accorderie de Canéjan	1 000,00 €	1 000,00 €
AAPMA: Assoc. Agrée Pêche et Protection du Milieu Aquatique	900,00 €	900,00 €
ACPG Cinéma de proximité	2 426,00 €	2 411,00 €
AED : Astronomie Espace Découverte	1 320,00 €	880,00 €
Amicale du personnel	3 800,00 €	3 900,00 €
Arséniac Théâtre	730,00 €	730,00 €
Association Pierroton ++	300,00 €	300,00 €
Club Ondes et Micro-informatique	800,00 €	800,00 €
France Pologne	105,00 €	105,00 €
Jeunes Sapeurs-Pompiers de Cestas	1 000,00 €	1 000,00 €
Rucher école Des Sources	1 400,00 €	1 400,00 €
Syndicat de chasse	2 900,00 €	2 900,00 €
En avant Clara	200,00 €	200,00 €
Musicalement Votre	1 000,00 €	1 000,00 €
Club Jours d'Automne	2 500,00 €	2 500,00 €
Club Chez nous	2 500,00 €	2 500,00 €
STUDIUM Réjouit	200,00 €	200,00 €
Cercle généalogique Cestadais	700,00 €	300,00 €
Cadecole	400,00 €	400,00 €
Don du sang bénévoles de Cestas	500,00 €	300,00 €
Action Glisse Cestas	1 640,00 €	1 640,00 €
Amicale Pétanque Gazinet	675,00 €	675,00 €
Association sportive Collège	1 130,00 €	1 130,00 €
CAC 33	210,00 €	210,00 €
Boomerang	500,00 €	2 000,00 €
Cestas Foot Loisir	250,00 €	250,00 €
Football Club Pierroton	9 450,00 €	9 650,00 €
Golf Cestas	250,00 €	250,00 €

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 16/04/2024 

ID : 033-213301229-20240411-DELIB50\_2\_2024-DE

<b>Gymnastique volontaire Chantebois</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Gymnastique volontaire Toctoucau</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>Lib'Aile'UI</b>	<b>300,00 €</b>	<b>300,00 €</b>
<b>MYCA : Model's Yacht Club d'Aquitaine</b>	<b>300,00 €</b>	<b>600,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59 336,00 €</b>	<b>64 781,00 €</b>